



ÉDITO

Pragmatisme et ambition

En tant que praticiens libéraux, nous mesurons quotidiennement que seules les actions concrètes permettent d'avancer.

Face aux menaces démographiques et environnementales, votre URPS CD ARA a choisi d'orienter ses actions autour de trois axes complémentaires et indissociables.

> **L'innovation tout d'abord.** Dans nos métiers, l'innovation est partout, tant au niveau matériel qu'humain. À nous de promouvoir ces révolutions technologiques, numériques et organisationnelles que traverse notre profession ! À ce titre, un guide digital est disponible afin de vulgariser les soins dentaires pour vos patients, n'hésitez pas à l'utiliser : <https://urps-cd-ara.fr/wp-content/uploads/v3-digital-guide-soins-dentaires-28-pages-07-03-2023.pdf>.

> **L'éco-responsabilité ensuite.** Votre URPS CD ARA dédie une commission depuis plusieurs mois à cette thématique. Réduction de l'empreinte carbone, des nuisances sonores, des contrôles chimiques, recours aux achats de proximité et aux écolabels, amélioration des performances énergétiques, qualité de l'air et de l'eau, gestion des déchets... Le chantier de la dentisterie verte est déjà bien engagé !

> **L'accompagnement de nos futurs praticiens enfin.** Vous pouvez d'ores et déjà profiter d'informations sur notre site web

URPS CD ARA. Ce site favorise les mises en relation et un incubateur dédié aux cabinets libéraux le complétera fin mars 2023. Face à la démographie médicale en berne, c'est bien de l'avenir des cabinets libéraux situés dans des territoires en souffrance dont il s'agit.

Par-delà les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'avenir économique, social et sanitaire de notre pays, nous faisons ensemble le choix du pragmatisme. Ainsi, les 3 axes énoncés ci-dessus, sont résolument tournés vers le futur !

« *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* », considérait Antoine de Saint-Exupéry.
Confraternellement,



Dr Éric LENFANT, Président de l'URPS CD ARA

Dentibiotic: un outil gratuit à connaître



Outil numérique gratuit d'aide à la prescription conçu par les Drs Martin PERRIN et Florent MANUEL, Dentibiotic s'avère particulièrement précieux en cette période de pénurie d'antibiotiques, et notamment d'amoxicilline.

Retrouvez en détail toutes dernières fonctionnalités du site, qui vient d'être remis à jour avec le soutien de l'URPS CD ARA sur <https://dentibiotic.fr>

→ Contrat local de santé : votre URPS s'engage avec 34 acteurs de la santé

Représentée par son trésorier adjoint, Patrick Bruyère, l'URPS Chirugiens-Dentistes Auvergne-Rhône-Alpes vient de signer le nouveau Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Lyon. Sorte de feuille de route, ce CLS engage, jusqu'en 2027, 35 signataires dont notamment l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture, la CPAM et la CAF du Rhône, les centres hospitaliers, plusieurs URPS ou encore la Ligue contre le Cancer.

Concrètement, il prévoit 43 actions regroupées autour de quatre grands axes :

- **Promouvoir** des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous ;
- **Développer** et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- **Favoriser** un accès à la santé et aux droits de santé pour tous ;

- **Initier** la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

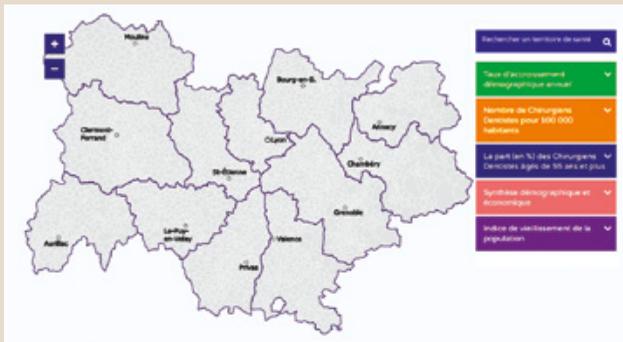


© DR

Autant d'actions que votre URPS s'attèle à développer comme les actions en promotion et prévention de la santé à proximité des publics vulnérables, l'accompagnement

pour l'installation des professionnels ou encore le développement des actions de soins et d'accès aux droits en santé à destination des personnes les plus éloignées du système de santé.

→ Cartographie Vos territoires à la loupe



© DR

La cartographie dentaire accessible sur notre site web vous propose désormais deux nouveaux outils pour mieux connaître vos territoires et préparer les futures installations : un rapport d'analyses statistiques complet mis à jour en 2022 et un guide vidéo simple et pratique pour utiliser nos cartes interactives. Des outils indispensables, notamment pour les zones sous-dotées, dont le potentiel en



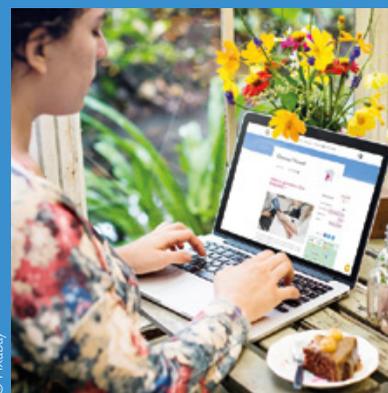
termes de dynamisme économique et de conditions d'exercice libéral peut apparaître sous un nouvel éclairage.

Comm'une opportunité Aide à l'installation des praticiens

Entreprise de l'économie sociale et solidaire, Comm'une Opportunité est un portail Internet qui vise à aider les praticiens dans leurs recherches d'installation.

« Il s'agit d'une solution moderne, efficace et pragmatique pour aider les professionnels de santé à s'implanter là où cela fait sens, pour eux comme pour les patients », explique sa fondatrice, Julie Lévêque.

Pour elle, « ce site remet l'Humain au cœur de la rencontre entre un projet de Vie et un projet de Ville ». Autre avantage non négligeable, l'inscription et la diffusion d'un



© Pixabay

projet d'installation sur Comm'une opportunité est 100 % gratuite. « Le site est financé par les contributions financières des territoires utilisateurs, calculées selon leurs populations pour un maximum d'équité, détaille

Julie Lévêque. Il y a donc tout à gagner et rien à perdre comme le disait un praticien récemment ! ».

Pour en savoir plus
www.commune-opportunite.fr

----> SBDM-EHPAD : de Vichy à Lyon en passant par Paris!

Déployé dans le Puy-de-Dôme depuis 2020, le dispositif expérimental SBDM-EHPAD a fait l'objet d'une présentation spécifique sur de nombreux congrès et journées professionnelles durant la fin d'année 2022. Notre objectif? Démontrer que le concept développé par l'URPS CD ARA peut être dupliqué sur d'autres territoires.

Le stand de l'URPS CD ARA, le 23 novembre dernier, à Paris, a fait le buzz. C'est d'ailleurs celui où le Ministre de la Santé, François Braun, s'est attardé le plus longuement à l'occasion de la journée nationale des porteurs de projets «Article 51 ». Preuve de son intérêt, une rencontre avec le cabinet du ministre a été organisée dans la foulée. Cette reconnaissance au sommet justifie tous les efforts fournis par l'URPS CD ARA et SBDM-EHPAD, qui multiplie les occasions de mettre en avant un projet visant à améliorer l'accès aux soins des résidents des EHPAD du Puy-de-Dôme (hors la ville de Clermont-Ferrand et son agglomération). Quelques semaines auparavant, les 15 et 16 septembre, notre véhicule de soins bucco-dentaires faisait escale à Vichy, ville hôte du dernier congrès des Régions de France. De nombreux acteurs de santé et de nombreux élus politiques ont pu en profiter pour le visiter et découvrir tous les intérêts du dispositif.

Le 13 octobre, c'est devant les étudiants en chirurgie dentaire de France qu'Éric Lenfant, président de l'URPS et de SBDM-EHPAD, a présenté le concept en détail, à l'occasion du 111^e Congrès de l'UNECD à Lyon. Le 21 novembre, il s'est éga-



© DR

lement rendu à Paris au siège de la CNAM, en compagnie de Patrick Bruyère, pour une présentation similaire lors de la journée nationale des Chirugiens-Dentistes Conseil de l'Assurance Maladie. SBDM-EHPAD faisait en effet partie des deux concepts sélectionnés pour une présentation spécifique, en raison de leur caractère particulièrement innovant. Autant de présentations qui concourent à offrir toujours plus de visibilité à une expérimentation qui a fait ses preuves dans la lutte contre les déserts dentaires. Et qui, à terme, doit faire l'objet d'un déploiement national.



Vous souhaitez intégrer ce dispositif? Contactez-nous directement via le site web : <https://urps-cd-ara.fr/actions/sbdm-ehpad> ou au 04 73 14 62 20 ou par mail à l'adresse contact@sbdm-ehpad.fr

----> Prévention bucco-dentaire : les seniors à l'honneur

Dans le cadre de la prévention bucco-dentaire des seniors, l'association «Prévention Bucco-Dentaire des Seniors (PBDS)» mobilise, depuis 2013, ses Chirugiens-Dentistes dans les EHPAD de la Loire et de la Haute-Loire.

Au programme : dépistages bucco-dentaires des résidents, consultations, diagnostics, préconisations et éventuellement soins de confort (détartrage, réparation, rebasage de prothèses, etc.). En cette année 2023, PBDS lance son nouveau projet de « téléconsultation dentaire », outil complémentaire aux interventions actuelles. Ce projet, présenté à l'ensemble des EHPAD Loire et Haute-Loire nord en mai 2022, a reçu un accueil très enthousiaste.

Aujourd'hui, PBDS recherche :

- des **Chirugiens-Dentistes** qui se déplaceraient dans les EHPAD (Loire et Haute-Loire) pour des opérations de « dépistage et soins éventuels » ainsi que pour effectuer de la téléconsultation dentaire ;
- des **Assistant(e)s Dentaires Qualifié(e)s (ADQ)** (1 jour/semaine) qui se déplaceraient en EHPAD pour manipuler une caméra intra-buccale ou un smartphone dans le cadre de dépistage par la téléconsultation dentaire. Versements d'indemnités kilométriques et rémunérations à voir suivant profil.

Contacts : pbds42@orange.fr / 06 42 00 62 69

----> RGPD : mode d'emploi

Entré en vigueur en 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) connaît une mise en application difficile. Quelques conseils pour vous faciliter le travail.

Pour commencer la mise en conformité, il est important d'identifier le responsable de traitements des données de votre structure, en particulier si vous êtes en SCM (Espace documentaire - *Ordre National des Chirurgiens-Dentistes (ordre-chirurgiens-dentistes.fr) - le dossier médical – 5 - 3 dossiers médicaux et collaboration libérale*).

Puis, nous vous invitons à vous rendre à la page « Espace documentaire » du site de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes (ordre-chirurgiens-dentistes.fr). Vous pourrez y imprimer, pour affichage en salle d'attente, la notice d'informations à destination des patients. Un premier état des lieux vous permettra de remplir puis d'imprimer le registre des traitements destiné à chaque activité : dossier médical, élaboration des fiches de paie, formation, etc. Ces registres devront être complétés par des pièces annexes ou justificatives.

Lors des réunions d'équipe, un rappel des bonnes pratiques informatiques pourra être mis en place grâce à une grille d'auto évaluation que vous trouverez sur le site du gouvernement :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/pgssi_s-guide_orga-memento_ps_exercice_liberal-v2.0-pack.zip

Une charte informatique est recommandée pour sensibiliser les utilisateurs et rendre contraignant son respect : <https://www.cnil.fr/fr/securete-informatique-sensibiliser-les-utilisateurs>

Pour compléter ou si votre structure traite plus de 10 000 patients par an, une analyse d'impact sur la protection des données est requise. Cela vous permettra d'élaborer un plan d'action et de budgétiser les améliorations en fonction des soldes ou des achats groupés.

À cet effet, la CNIL met à votre disposition son logiciel via :

- <https://www.cnil.fr/fr/RGPD-analyse-impact-protection-des-donnees-aipd>
- <https://www.cnil.fr/fr/outil-pia-telechargez-et-installez-le-logiciel-de-la-cnil>

Enfin, un délégué aux Protection des données doit être désigné si la structure traite plus de 10 000 patients annuels. Pour votre information, des ateliers seront programmés courant 2023 sous forme de boîte à outils pour compléter et approfondir ensemble cette question.

Dr Adeline SALLIOT, Chirurgien-Dentiste

----> D-AGENDA

Formation radioprotection des patients

4 avril (8h30/17h00) Lyon – Confluence ou visio

AFGSU II

8 et 9 juin (9h00/18h00) Lyon

AFGSU II

21 et 22 septembre (9h00/18h00) Chambéry

AFGSU II

9 et 10 octobre (9h00/18h00) Clermont-Ferrand

AFGSU II

16 et 17 novembre (9h00/18h00) Montélimar

----> Atteintes aux personnes ou aux biens Déclaration et signalement de mise

Depuis 2020, la fiche de déclaration d'incidents (incivilités, insultes, menaces, violences, etc.) sur le site du CNO a été supprimée. Elle est aujourd'hui remplacée par une fiche de déclaration en ligne sur l'ONVS. Toute déclaration d'atteinte aux personnes et/ou aux biens doit donc être faite désormais à l'adresse suivante : <https://dgos-onvs.sante.gouv.fr>

Cette déclaration en ligne arrive à la fois à l'ONVS et au CNOCD. Celui-ci la retransmet au CDO concerné. Elle peut jouer en notre faveur si le patient porte plainte contre le praticien, elle peut aussi faciliter un dépôt de plainte ultérieur.

Attention ! Cette déclaration à l'ONVS n'a aucune valeur juridique. Elle n'est ni une plainte, ni une pré-plainte en ligne,

ni une main courante. À cet effet, vous pouvez :

- soit la déposer auprès du commissariat ou de la gendarmerie du lieu de votre cabinet ou de votre domicile (il est possible de se faire domicilier à l'adresse de son cabinet et non de son domicile).

- soit la déposer auprès du procureur de la République en lui écrivant directement. Voir modèles de lettre : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>

À réception de ce courrier, le procureur de la République saisira le commissariat ou la gendarmerie où les faits ont eu lieu. Vous recevrez une convocation pour être entendu par les enquêteurs.

----> **Cancers buccaux: une aide optique au diagnostic**

Les technologies NBIC qui regroupent nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives ne cessent de progresser. À l'image des nouveaux dispositifs d'aide optique au diagnostic des cancers buccaux.

Des facteurs multiples

Les cancers buccaux occupent, par ordre de fréquence, la 7^e place de la totalité des cancers. En 2017, 12 044 nouveaux cas ont été dénombrés en France soit deux fois plus qu'il y a 20 ans. 70 % de ces cancers ont été diagnostiqués trop tardivement (stade 3 = taille > 4 cm, ou plus) ce qui en a réduit les chances de guérison. La plupart d'entre eux surviennent dans un contexte étiologique déterminé, malheureusement banal dans notre pays (alcool + tabac), mais d'autres causes sont possibles. Les causes dento-prothétiques (traumatismes répétés), le soleil (notamment au niveau des lèvres) et la radioactivité ont été incriminés, d'autres facteurs exogènes comme une origine virale (notamment HPV), la pollution alimentaire, les pesticides pourraient avoir une incidence même si celle-ci est difficile à affirmer.



© DR

Si une bonne connaissance des étiologies possibles des cancers buccaux est indispensable afin d'en assurer la prévention et de les prendre en charge sur le plan thérapeutique, le chirurgien-dentiste a un rôle majeur à jouer dans le dépistage et le diagnostic soit parce qu'il a été sollicité pour donner son avis, soit parce qu'il a découvert une anomalie lors d'un examen de routine pour des soins.

Si une anomalie est découverte, l'interrogatoire précisera le mode de vie, l'existence ou non des facteurs les plus habituellement responsables, l'ancienneté de l'anomalie. Il sera complété par un examen clinique effectué à l'aide d'un miroir (afin de noter l'aspect, la forme, la teinte, la localisation, le nombre des lésions, le caractère ou non hémorragique...) et au doigt (pour évaluer la sensibilité au contact, la présence d'une induration) en s'attardant si besoin est sur une zone anormale en sachant que seules les lésions de plus de 3 mm peuvent être visibles à l'œil nu et palpables. Évidemment, toutes les zones de la cavité buccale et les lèvres doivent être examinées. Il est indispensable d'avoir un très bon éclairage pour préciser les limites de l'examen visuel et palpatoire.

Les atouts de l'aide optique

Une aide optique au diagnostic est intéressante par l'utilisation de l'auto fluorescence des cellules. Celle-ci consiste en une faible émission de lumière lorsque les cellules sont excitées par une lumière bleu-violet et ultraviolet (UV) (lumière dont le spectre est compris entre 390 et 500 nm, comme avec les lampes à photopolymériser que tout chirurgien-dentiste possède dans son cabinet). Les tissus sains produisent alors une lumière de 515 nm (verte). À l'inverse, les tissus présentant des troubles du métabolisme cellulaire (comme les muqueuses dysplasiques ou cancéreuses) apparaissent sous forme de taches sombres sur fond vert. La perturbation de la matrice extracellulaire, l'hyperémie et la néo-angiogenèse contribuent également à réduire l'émission de fluorescence.

Le dispositif médical Goccles (glasses for oral Cancer – Curing light Exposed – Screening) a été créé afin de fournir un dispositif médical simple d'utilisation. Il s'agit de lunettes dont les verres protègent des rayons UV utilisés pour irradier la zone d'intérêt tout en magnifiant la fluorescence de cette zone. Peu abondante, la littérature sur le dispositif montre néanmoins une bonne sensibilité et spécificité de la technique, et permet même de détecter des lésions non visibles à l'œil nu. Son utilisation dans la consultation spécialisée de Pathologie de la Muqueuse Buccale du service d'Odontologie de Clermont-Ferrand depuis maintenant plus de 6 mois confirme ces résultats et recommande son utilisation en pratique «quotidienne». En cas de doute, l'auto fluorescence permet donc de rassurer ou d'orienter vers une transformation maligne d'une lésion, et également de mieux délimiter la zone pathologique lors de son exérèse (la lésion visible à l'œil nu est le plus souvent plus petite que la zone réellement atteinte). Il faut néanmoins garder en tête que la biopsie reste encore l'examen «gold standard» et prévaut en terme médico-légal.

Professeur Laurent DEVOIZE
Université d'Odontologie de Clermont-Ferrand

Une équipe à votre service



© DR

Florence THEROND
Responsable Pôle Services

florence.therond@urps-cd-ara.fr
06 47 43 70 21



© DR

Céline VIRGAUX
Assistante dentaire
qualifiée

celine.virgaux@sbdm-ehpad.fr
06 43 36 28 69



© DR

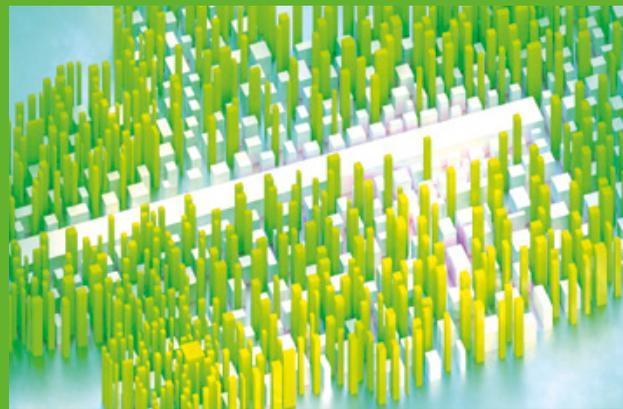
Romane BRAVARD
Chef de projets

romane.bravard@urps-cd-ara.fr
07 72 50 48 53

Transition écologique : Réfléchissons ensemble

Dans sa démarche de réflexion sur le cabinet dentaire de demain et la dentisterie verte, votre URPS vous propose de partager vos réflexions et expériences dans le domaine.

Pour contribuer à cette réflexion, écrivez-nous à contact@urps-cd-ara.fr.



© Pixabay

Appel aux volontaires

Urgence EHPAD 69 : Votre URPS recherche des confrères libéraux pour prodiguer des soins bucco-dentaires ou prothétiques auprès de nos aînés en EHPAD dans le Rhône. Pour contribuer à votre effort, votre URPS CD ARA met à votre disposition des malles de soin complètes.

ADAPEI 63 : Votre URPS recherche des confrères libéraux pour prodiguer des soins bucco-dentaires auprès de personnes en situation de handicap sur le département du Puy-de-Dôme. Pour contribuer à votre effort, votre URPS CD ARA met à votre disposition un véhicule ultra-équipé ainsi qu'une assistante dentaire qualifiée.

Retraités : Vous êtes un (futur) praticien retraité et vous souhaitez vous investir dans des missions relevant des compétences de votre URPS? N'attendez plus et contactez-nous!

Militaires : Vous êtes volontaire pour la prise en charge des ressortissants du Ministère des Armées et leur famille sur la Région AuRA? Écrivez-nous.

KIDOULI : Promouvoir la santé orale auprès des plus jeunes, c'est possible avec «Kidouli»! Parce que la santé est une priorité dès le plus jeune âge, investissez-vous à nos côtés avec la mise en place de ce dispositif dans vos cabinets en Région AuRA.

Crise sanitaire : Vous exercez en Région AuRA et souhaitez rejoindre notre cellule de veille sanitaire, n'attendez plus et contactez-nous.

Vous souhaitez participer à l'une ou plusieurs de ces opérations? Obtenir plus de renseignements? Écrivez-nous par mail à l'adresse contact@sbdm-ehpad.fr

Antibiorésistance Testez vos connaissances!



Le Centre régional en antibiothérapie (CRATB) et le Centre de prévention des infections associées aux soins (CPIAS) ARA ont conçu un quiz original sur le thème : «antibiotiques et allergie/effets indésirables». C'est un moyen ludique de tester vos connaissances. À vous de jouer!

Annonce



Recherche Chirurgien-Dentiste et Assistant(e) Dentaire Qualifié(e) pour s'installer dans un cabinet semi-mobile innovant et ultra-écologique à partir de mi-mai! Situé à Saint-Julien-en-Saint-Alban. Possibilités de logements pour les praticiens et les étudiants, équipés, meublés à des prix raisonnables voire même 100 % pris en charge par la collectivité.
contact@urps-cd-ara.fr